

REUNION DE CONSEIL DU 7 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de L'Hôpital-le-Mercier s'est réuni le mardi 7 avril 2015 à 20 heures, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire.

Tous les membres étaient présents, ainsi que Mme Isabelle DARD, Receveur Municipal succédant depuis le début de l'année, à Mr BOURDON.

Secrétaire de Séance : Mr Eric BUISSON.

Le Conseil adopte le P.V. de la dernière séance.

- Comptes Administratifs 2014 et Budgets Primitifs 2015 :

* Comptes Administratif de 2014 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Jean-Marc JACOB, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif de 2014 et le Compte de Gestion, pour la Commune et pour le Service d'Assainissement, Mr BORDAT, Maire, s'abstenant en tant qu'ordonnateur :

↳ Commune :

Dépenses de Fonctionnement :	198 779,07 €
Recettes de Fonctionnement :	441 188,78 € (dont 174 610,88 € d'excédent reporté)
Dépenses d'Investissement :	138 931,26 € (dont 36 491,77 € de déficit reporté)
Recettes d'Investissement :	176 459,57 €
Restes à réaliser (Dépenses) :	43 950,00 €
Restes à réaliser (Recettes) :	42 500,00 €
Excédent de clôture :	278 488,02 €
Affectation de Résultat :	242 409,71 € à l'article 002 (Rec. de Fonctionnement) 37 528,31 € à l'article 001 (Rec. d'Investissement)

↳ Assainissement :

Dépenses d'Exploitation	10 360,25 €
Recettes d'Exploitation	39 526,80 € (dont 25 415,20 € d'excédent reporté)
Dépenses d'Investissement	14 745,04 €
Recettes d'Investissement	22 706,13 € (dont 12 543,13 € d'excédent reporté)
Excédent de clôture :	37 127,64 €
Affectation de Résultat :	29 166,55 € à l'article 002 (Rec. Fonct.) 7 961,09 € à l'article 001 (Rec. Invest.)

* Budget Primitif de 2015 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2015, pour la Commune et pour le Service d'Assainissement de 2015 :

↳ Commune :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	389 464,00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	281 450,00 €

↳ Assainissement :

Dépenses et Recettes d'Exploitation :	43 288,00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	61 292,00 €

* Le Conseil vote également les taxes locales au même taux qu'en 2014 : Taxe d'Habitation : 9,35 € ; Taxe Foncière sur le Bâti : 1,29 % ; Taxe Foncière sur le Non-Bâti : 13,81 % ; Cotisation Foncière des Entreprises : 11,25 %.

- Zone d'Activité :

- * Les travaux du réseau d'Eau ont été réalisés et ceux d'Electricité le seront bientôt ; les travaux de voirie avancent en fonction des conditions climatiques ;
- * L'Entreprise BOURGEON T.P. de Vindecy est intéressée en vue d'acheter une parcelle de la réserve foncière, pour son activité. Le Conseil charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Mes TRAVELY et MANDRET, pour la cession de la parcelle demandée par l'Investisseur, répartie sur les terrains actuellement cadastrés C 154b – 392 d – 394 f, au prix de 3 € le mètre carré.

- Travaux :

- * Aménagement au lieudit « Le Château » : les travaux de génie civil sont réalisés ;
- * Chemins Ruraux : la Commission a fait le point sur les travaux à effectuer. Des cailloux seront mis sur les chemins où cela s'avère nécessaire ;
- * Logement de la Cure : il reste à installer les éléments de sanitaires la porte du bûcher et la barrière du jardin sont à voir ; le carrelage a été réalisé ;
- * WC publics : il faudrait démarrer les travaux assez rapidement, afin de rendre les lieux plus accueillants.

- Indemnité du Receveur :

Suite au départ en retraite de Mr Michel BOURDON, Receveur Municipal, le Conseil Municipal vote l'indemnité de receveur à Mme Isabelle DARD, Trésorière à compter de 2015.

- RODP :

Le Conseil Municipal décide de solliciter, auprès d'orange (France Télécom) le versement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) en fonction des tarifs (transmis par le SYDESL) et la longueur des lignes aériennes et souterraines, ainsi que de la surface de la cabine téléphonique. Si ces dernières données n'ont pas changé depuis l'an dernier, le calcul de la RODP se présente comme suit :

Lignes aériennes : $53,66 \times 9,252 \text{ kms} = 496,46 \text{ €}$
Artères souterraines : $40,25 \times 8,351 \text{ kms} = 336,13 \text{ €}$
Cabine téléphonique : $26,83 \times 1,35 \text{ m}^2 = 28,18 \text{ €}$
Soit un montant total pour la RODP 2015 de 860,77 €

- Demande de Subvention :

Une demande de subvention est demandée par le CFA de Mercurey, pour la scolarisation d'un jeune de la commune. Celle-ci est octroyée pour un montant de 60 €.

- Questions diverses :

- * Informatisation de la Mairie : à l'approche du passage en mode PESV2 de la comptabilité de la Commune, nécessitant du matériel informatique suffisamment puissant et le scannage des documents, et en raison de l'inutilisation définitive de l'imprimante principale, un ordinateur et une imprimante (A4-A3) doivent être acquis rapidement. Plusieurs fournisseurs seront contactés ;
- * Le compte-rendu communautaire des réunions du 17 décembre 2014 et du 10 février 2015 sont remis aux Conseillers.

- La séance est levée à 23 h 15.